



COMMISSION SUR LA FRACTURATION HYDRAULIQUE

Perspectives d'ouverture et conditions d'engagement





Les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick sont profondément ancrées dans la culture et l'économie de la province. Plus particulièrement, les raisons pour lesquelles nous exploitons les ressources terrestres et marines et nos méthodes d'exploitation ont joué un rôle central dans l'établissement de nos villes et villages, et de notre mode de vie. Depuis fort longtemps, la richesse de la région dépend de notre capacité à extraire de la valeur des ressources locales. Il y a environ 2 500 ans, un système d'échange maritime le long de la côte atlantique a été créé sur la réserve de la Nation Mi'kmaq de Metepenagiag. Des traces de ce système sont encore visibles à Tumulus Augustine. Aujourd'hui, les statistiques provinciales de 2015 sur le commerce indiquent que le bois d'œuvre, la pâte à papier, le homard, la pomme de terre, le crabe, la potasse, l'énergie et le saumon atlantique d'élevage figurent parmi nos principales exportations.

Depuis tout aussi longtemps, ces ressources sont une marque de fierté et d'identité culturelle pour les habitants de la région. Le Festival du homard de Shediac, la foire de Stanley et les marchés publics ouverts les fins de semaine sont avant tout une célébration de ces hommes et de ces femmes qui mettent de la nourriture sur notre table. À travers les chansons et les danses qui ponctuent les événements culturels, comme le Festival de chansons folkloriques de Miramichi, les pow-wow estivaux et la Foire Brayonne, nous honorons la mémoire de ces bûcherons, chasseurs et marins qui, par leur courage, ont bravé tous les dangers pour assurer une subsistance durable. Le mouvement contemporain visant à favoriser l'« achat local », porté

par nos artistes et nos artisans, nous montre la beauté et le côté artistique de la transformation du produit local à partir du bois, des pierres, des végétaux et des textiles. Lorsque vient le moment de nous détendre, nous allons au chalet ou au camp de pêche; nous voguons sur les flots en bateau, en kayak ou en canot; ou nous partons explorer la province en véhicule tout-terrain, à vélo ou à pied. Lorsque l'hiver s'installe, nous chaussons nos skis ou nos raquettes, nous enfourchons nos motoneiges ou nous nous blottissons autour d'un poêle à bois dans les cabanes de pêche sous la glace.

Les Néo-Brunswickois sont profondément enracinés dans leur milieu car, pour bon



nombre d'entre nous, ce sont la terre et l'eau qui subviennent à nos besoins, que ce soit pour le travail ou le plaisir. Aujourd'hui, le défi réside dans la définition que chacun d'entre nous se fait de la durabilité.

Et c'est ce qui nous amène au gaz de schiste et à la fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick.

Nous sommes la Commission sur la fracturation hydraulique du Nouveau-Brunswick. À ce titre, nous avons été mandatés par le premier ministre, Brian Gallant, pour examiner la question de la fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick dans le but de déterminer si les cinq conditions suivantes peuvent être réunies :

- la mise en place d'un contrat social pour aller de l'avant;
- la disponibilité d'une information crédible et claire concernant les répercussions de la fracturation hydraulique sur la santé, l'environnement et l'eau, afin de permettre au gouvernement d'élaborer un régime réglementaire avant-gardiste au Canada qui dispose d'une capacité suffisante d'exécution;
- la mise en place d'un plan pour atténuer les répercussions sur les infrastructures publiques et régler des questions comme l'élimination des eaux usées;
- la mise en place d'un processus pour respecter l'obligation du gouvernement

provincial de consulter les Premières Nations;

- la mise en place d'un mécanisme afin de garantir que les Néo-Brunswickois tirent le maximum d'avantages, y compris l'élaboration d'une structure de redevances adéquate.

Contrairement à d'autres provinces qui ont créé des groupes d'experts techniques, nous sommes un groupe de citoyens. La différence, importante, mérite d'être soulignée.

Notre objectif commun est d'examiner les nombreux faits et arguments relatifs à l'exploration et à l'extraction du gaz de schiste à partir d'une perspective citoyenne. Nous nous concentrons donc sur l'analyse des éventuels avantages, risques, possibilités et défis auxquels peut donner lieu le gaz de schiste pour les collectivités et les habitants du Nouveau-Brunswick.

Pour nous acquitter de notre mandat, nous procéderons à un examen approfondi de l'exploitation du gaz de schiste et de la fracturation hydraulique, et nous présenterons au premier ministre nos résultats quant à la possibilité que les cinq conditions précitées soient satisfaites.

Notre mission n'est pas de décider si le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit maintenir ou lever son moratoire sur la fracturation hydraulique. Il s'agit là d'une décision qui lui appartient de plein droit et qui repose sur ses valeurs et ses priorités.



Pour certains d'entre vous, le choix est clair :

- Les avantages du gaz de schiste sont essentiels à la durabilité économique du Nouveau-Brunswick.

OU

- Les risques posés par le gaz de schiste sont une menace à la durabilité écologique du Nouveau-Brunswick.

Toutefois, vous avez été nombreux à nous faire part du manque d'informations intelligibles pour pouvoir vous prononcer sur la question.

Si nous avons accepté tous les trois de siéger à cette Commission, c'est parce que nous reconnaissons les vérités inhérentes à tous ces points de vue et que nous pensons ne pas être les seuls.

Au cours des cinq dernières années, nous avons observé et écouté le débat qui s'engageait et se polarisait autour de l'exploration et de l'extraction du gaz de schiste au Nouveau-Brunswick. Comme de nombreux Néo-Brunswickois, nous avons des amis et des collègues qui ont pris fermement position pour ou contre le gaz de schiste. Nous connaissons des personnes qui se sont prononcées contre le gaz de schiste et des personnes qui ont fait les frais de cette colère publique.

La colère, la frustration et un fort sentiment de lassitude se manifestent de tous les côtés.

Notre objectif est de passer outre à la rhétorique et à la polarisation qu'elle suscite et de nous engager dans une vraie discussion avec nos concitoyens du Nouveau-Brunswick sur les avantages, les risques, les possibilités et les défis que représente le gaz de schiste, ainsi que sur les solutions pour bâtir notre avenir commun.

Comme nous l'avons mentionné, nous sommes un groupe de citoyens qui tente de comprendre cette question complexe à partir d'une perspective citoyenne. Aucun de nous n'est spécialiste en sciences ou en ingénierie gazière et pétrolière.

Nous sommes profondément préoccupés par la qualité de vie au Nouveau-Brunswick et nous partageons les inquiétudes de nos concitoyens quant à l'avenir de notre province. Au cours des 20 dernières années, chacun de nous a contribué à sa manière aux débats publics, et nous espérons appliquer ces expériences à notre analyse du gaz de schiste et de la fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick.

C'est à travers ce prisme que nous analyserons les cinq conditions sur lesquelles porte notre mandat et que nous présenterons nos résultats.

Pour y parvenir, nous examinons les incidences de l'exploitation du gaz de schiste et de la fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick en utilisant des preuves qualitatives et quantitatives issues des sciences naturelles, sociales et de la



santé, ainsi que des sciences appliquées, dont l'ingénierie.

En qualité de citoyens, nous cherchons à placer ces faits et ces arguments sur le gaz de schiste dans le contexte de cinq axes plus vastes :

- la réalité économique du Nouveau-Brunswick;
- la reconnaissance des peuples autochtones en tant que détenteurs de droits, conformément aux décisions de la Cour suprême du Canada sur notre devoir de consulter;
- le mouvement mondial de lutte contre les changements climatiques;
- l'affaiblissement de la confiance des citoyens dans les institutions traditionnelles;
- les besoins énergiques futurs du Nouveau-Brunswick dans le contexte du bouquet énergétique en Amérique du Nord.

Les membres du public et les groupes d'intervenants peuvent présenter des observations à la Commission ou demander à la rencontrer au sujet des cinq conditions établies dans le mandat qui lui a été confié.

C'est avec le plus grand intérêt que nous écouterons tous les citoyens qui souhaitent participer au dialogue, mais nous lançons un appel tout particulier aux personnes qui :

- possèdent des connaissances directes de l'industrie du gaz de schiste (employés ou fournisseurs de services);
- vivent près d'éventuels sites de forage;
- possèdent une expérience ou des connaissances, formelles ou informelles, dans les domaines suivants :
 - droits ancestraux,
 - qualité et salubrité de l'air ou de l'eau,
 - géologie du Nouveau-Brunswick,
 - gestion des terres,
 - marchés énergétiques en Amérique du Nord,
 - santé publique,
 - infrastructure publique,
 - sécurité publique et planification des mesures d'urgence,
 - régimes de réglementation,
 - répercussions socio-économiques,
 - traitement et gestion des eaux usées.

Toutes les observations seront rendues publiques sur notre site Web. Pour faciliter le processus, nous vous demandons d'envoyer vos observations en format numérique au courriel de la Commission : info@commgazdeschistenb.ca.

Le site Web de la Commission (commgazdeschistenb.ca) est le mode privilégié de communication avec les citoyens. Nous croyons que la transparence est essentielle pour instaurer la confiance, c'est pourquoi nous publierons :

- des comptes rendus hebdomadaires de notre travail, afin de faire le bilan de ce que nous avons appris;



- des questions de réflexion pour le public. Nous serons heureux de recevoir vos commentaires par courriel et nous les afficherons sur notre site;
- toutes les observations écrites de la part de nos citoyens et des groupes d'intervenants;
- des synthèses des réunions et des présentations par des citoyens et des groupes d'intervenants devant les commissaires;
- des liens vers les nombreux documents, articles et études que nous examinons afin de rédiger notre rapport final;
- les procès-verbaux de nos délibérations afin de mieux informer les gens du Nouveau-Brunswick des questions que nous examinons.
- Les commissaires informeront les autres commissaires du travail qu'ils entreprennent individuellement au nom de la Commission, dans le but d'intégrer ce travail au processus décisionnel du groupe.
- Les membres de la Commission, y compris le personnel et les consultants, feront preuve en tout temps de collégialité et de respect.
- Les commissaires, le personnel du secrétariat et tous les consultants retenus pour assister la Commission ne doivent pas exercer des pressions au nom de parties externes ou représenter leurs intérêts à la Commission.
- La Commission tiendra un dossier public de toutes les observations présentées officiellement et fera preuve de transparence dans ses délibérations.

Nous avons établi un code de conduite qui nous guidera dans notre travail :

- Les commissaires s'engagent à servir en toute neutralité en ce qui concerne la question de la fracturation hydraulique.
- Les commissaires déclareront tout conflit d'intérêts éventuel pendant la conduite des travaux de la Commission.
- Les commissaires feront preuve d'ouverture et de respect à l'égard de toutes les positions.
- La Commission ne communiquera pas publiquement ses délibérations ou ses conclusions avant que les commissaires se soient entendus sur le contenu et le moment de la publication.
- Les commissaires conviennent d'assumer la présidence des réunions à tour de rôle.
- Ce code de conduite peut être modifié de temps à autre avec le consentement unanime de tous les commissaires.



En tant que commissaires, nous sommes secondés dans notre travail par une petite équipe d'experts. Ce groupe est notamment formé des trois personnes qui composent le secrétariat de la Commission, Don Barnett, Sam McEwan et Paul Vanderlaan, qui, respectivement, connaissent bien le domaine des sciences et de l'ingénierie du gaz de schiste et de la planification environnementale. Nous avons aussi fait appel à Lisa Hrabluk, fondatrice de Wicked Ideas, pour son expertise en communications et en mobilisation des citoyens. Lisa collabore fréquemment avec John McLaughlin sur des projets liés aux questions de grandes transformations au Nouveau-Brunswick.

Chacun de nous s'est joint à la Commission sans aucun parti pris sur la fracturation hydraulique du gaz de schiste au Nouveau-Brunswick. Nous nous réjouissons de collaborer avec nos concitoyens de façon ouverte et respectueuse en cette période où nous tentons de répondre aux questions qui se posent.

Le tout respectueusement soumis,

Marc Léger

John McLaughlin

Cheryl M.G. Robertson